

<b>Numéro de dossier : 1063468008</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation "Secteur d'emplois" par l'affectation "Secteur mixte" pour l'ensemble du quadrilatère délimité par les rues Shearer, St-Patrick, De Condé et Richardson et afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de catégories 12-08 et 12-09 par les catégories 12-T1 et 12-T3 pour le secteur Est de Pointe St-Charles. - Nordelec -

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) de la façon suivante :

- de remplacer l'affectation « Secteur d'emplois » par l'affectation « Secteur mixte » pour l'ensemble du quadrilatère délimité par les rues Shearer, St-Patrick, De Condé et Richardson;
- de modifier la densité de construction et les limites de hauteur par l'ajout du secteur 12-T1 à l'intersection sud-ouest des rues Richardson et Richmond et au quadrilatère localisé dans le périmètre des rues Richmond, St-Patrick, de Montmorency et Richardson; par la modification de la limite du secteur 12-T3 afin d'inclure les quadrilatères localisés dans le périmètre des rues St-Patrick, Wellington, Centre, De Condé, Richardson et De Montmorency.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise aux articles 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et 83,2° de la Charte de la Ville de Montréal;

Et de déléguer à la greffière de la ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

-- Signé par Gilles RAINVILLE/MONTREAL le 2006-08-31 11:52:23, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Gilles RAINVILLE

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1063468009

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant l'occupation, la transformation et la construction des lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 - Nordelec -

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant l'occupation, la transformation et la construction des lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 - Nordelec - .

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir la consultation publique requise à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Et de déléguer à la greffière de la ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

-- Signé par Gilles RAINVILLE/MONTREAL le 2006-08-31 11:52:52, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Gilles RAINVILLE

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1063468009